

le 012/10/2012



## Réunion Mairie de Bures-Yvette Du 12 octobre 2012

**Objectif :** faire un point sur les travaux à réaliser route de Chartres sur la ville de Bures dans le cadre de la lutte contre les inondations, suite aux problèmes rencontrés sur la portion de Gometz.

**Rencontre :** le 12/10/2012, à 10 h en mairie de Bures sur Yvette, salle de réunion 1er étage.

**Présents :**

<b>Participants</b>	<u>Elus de Bures</u> - Danielle Carrière, Maire adjoint aux travaux, à la sécurité et aux nouvelles technologies, - Michel Serbier, Maire-adjoint au Développement Durable, à l'Environnement et à l'Urbanisme. <u>Mairie de Bures sur Yvette :</u> - Anne Lowczyk, Directrice du Service Technique, - Christian Paulus, Responsable voirie, Service Technique, Bures sur Yvette. <u>Association V.Y.F. :</u> - Michel Bignard - Danielle Farret (secrétaire de séance). - Pierre Farret	<b>- Lieu</b> Mairie de Bures-sur- Yvette
<b>Diffusion :</b>	Elus, Membres de V.Y.F. et diffusion site.	

**Rencontre :** Monsieur Paulus présenta le projet à l'aide de cartes conçues par le Conseil Général. L'observation permis de constater que les mesures préconisées et sollicitées depuis les premières ébauches du projet n'apparaissent pas.

A savoir:

- Plus de zone de rétention au niveau des Fauvettes recueillant les eaux arrivant de Montjay (effet pente très important),
- Plus de zone de rétention au niveau de l'École Léopold Gardey en sous sol,
- Création d'un réseau pluvial avec grilles incorporées au niveau des haricots qui enverra très rapidement les eaux vers le Vaularon au niveau du Pré Launay. (Pour mémoire en amont, sur Gometz le Châtel le même type d'envoi vers le Vaularon vient d'être exécuté augmentant les risques).
- Pas de réflexion pour l'inclusion du réseau d'eaux usées Intercommunal sous cette nouvelle voie en remplacement de celui en bordure du Vaularon qui ne répond plus aux obligations actuelle (bordure et passage sous le ruisseau).

Un débat permis, après confrontation des points de vues et rappelle des risques encourus, de faire la proposition suivante de la part de Monsieur Serbier : après accord de Monsieur Vigier, Maire de Bures de faire de la part des Elus

- Un courrier à Monsieur Gitton lui rappelant les travaux **nécessaires** précitées,

- Voir avec le SIAHVY pour la réalisation de la zone humide et de rétention du Baratage,
- Débattre la position de Bures pour les Delâchés .

**Conclusion :** Il est regrettable qu'un projet départemental de grande envergure n'ait pas pris en considération l'aspect hydraulique dans le cadre de la lutte contre les inondations, la réalisation devait se faire par le SIAHVY à la demande du CG. Pour mémoire, c'est le Conseil Général qui a mission de mettre en place le Contrat de Bassin. Faute de réponse positive V.Y.F. agira.